Fait en quatre exemplaires
à Rabat, le 12 JUIN 2002

Le Ministre de la Pêche Maritime

Le Directeur Général de L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Royaume

Le Directeur Général

Hassan AMRANI

Saïd CHBAATOU

Le Ministre des Pêches Maritimes

Signé : Saïd CHBAATOU

Hassan AMRANI

Le Président du Conseil de la Région de l'Oriental

Abdellah LABED
1er Vice-Président

Vu par le Wali de la Région de l'Oriental

Larbi SARBAR EL HASSANI

ROYAUME DU MAROC

LE PREMIER MINISTRE

AGENCE POUR LA PROMOTION ET
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
DES PREFECTURES ET PROVINCES
DU NORD DU ROYAUME

DAGCI/HH

0981

Rabat, le 17 JUIN 2002

A
Monsieur le Directeur de la Coopération
et des Affaires Juridiques
Ministère des Pêches Maritimes
Rabat

D. C. A. J.
Courrier Arrivée
N° 969
Date 18/06/02

Objet : projet de village de pêche de Sidi Hssaïne.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une réunion de travail avec la mission de la JICA actuellement en visite au Maroc, a eu lieu le 17 juin 2002 au siège de l'Agence, au sujet des dispositions à prendre pour la mise en œuvre du projet de village de pêche de Sidi Hssaïne.

Au cours de cette réunion, j'ai fait part aux membres de la délégation japonaise du calendrier de réalisation des infrastructures hors site auxquelles l'Agence s'est engagée à apporter sa contribution.

1- Aménagement de la route d'accès au village de pêcheurs de Sidi Hssaïne.

Les informations recueillies auprès du Ministère de l'Equipement (DRCR) font état de la possibilité de réaliser la jonction sur une distance de 4 Kms, de la route entre le village de Sidi Hssaïne et le tronçon de la rocade méditerranéenne, financé par la coopération italienne. Les travaux de cette jonction dont les études seront achevées en novembre 2002, seront entamés à partir du mois de décembre 2002 pour une durée de 6 mois. Cependant, et à la demande de la partie japonaise, l'Agence est disposée à procéder aux aménagements nécessaires concernant l'actuelle route reliant Tazarghine à Sidi Hssaïne, et ce, avant le mois de mars 2003.

22, Avenue Omar Ibn Al Khattab - Agdal - BP : 6471, 10101 Rabat Instituts
Tél : (212.037) 77.60.13/66 - Fax : (212.037) 77.60.46 E-mail dagci@iam.net.ma

2- Electrification du village de pêcheurs de Sidi Hssaïne.

L'Agence a informé la partie japonaise que l'ONE a proposé le raccordement au réseau national d'électricité du village de Tifazouine proche du village de pêcheurs de Sidi Hssaïne. Il s'agit d'électrifier 104 foyers par le biais de l'installation de postes de MT/BT de 160 KV sur 8,2 Km sur la longueur moyenne tension et de 7 Km sur la longueur basse tension.

Le budget-prévu pour la réalisation de ce projet s'élève à **2.957.121 Dhs.** La part communale est estimée à **1.717.961 Dhs**, tandis que la part des bénéficiaires s'élève à **260.000 Dhs.** Le reliquat qui est de **979.160 Dhs** est à la charge de l'ONE.

Afin de répondre au souhait de la partie japonaise, l'Agence s'est engagée à entreprendre les démarches nécessaires pour que l'électrification soit achevée avant le lancement des travaux de construction du village de pêche, en assurant la prise en charge de la part qui incombe à la commune et en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur.

3- Alimentation en eau potable du village.

S'agissant de l'alimentation en eau potable, l'Agence a informé la délégation japonaise que la commune de Tazarghine est située à 30 Km du centre le plus proche desservi par l'ONEP, à savoir le centre de Ben Taïeb. L'alimentation de Sidi Hssaïne à partir du centre de Ben Taïeb, impliquerait un surcoût au niveau de l'exploitation, ainsi qu'un investissement important au niveau de la maintenance du réseau de distribution d'eau. Etant donné l'absence de nappes phréatiques dans la zone et compte tenu de la faiblesse des besoins immédiats, l'aménagement d'un réseau classique d'adduction d'eau potable au niveau local, ne peut être envisagé (nécessité d'installer 5 décharges jusqu'au point desservi ainsi que 5 stations de reprises sur une longueur de 30 KM).

22, Avenue Omar Ibn Al Khattab - Agdal - BP : 6471, 10101 Rabat Instituts
Tél : (212.037) 77.60.13/66 - Fax : (212.037) 77.60.46 E-mail dagci@iam.net.ma

La solution proposée par l'ONEP à ce sujet, consiste en l'aménagement d'une station de dessalement d'eau de mer. Le coût de réalisation de cette station est estimé à 6 millions de Dhs, auquel l'ONEP participera à travers la réalisation des études d'exécution et les schémas de maintenance.

L'Agence a demandé à la délégation japonaise de communiquer les besoins en eau nécessaires aux installations du futur port de pêche de Sidi Hssaïne, afin qu'il en soit tenu compte dans les études en cours d'élaboration par l'ONEP et dont les résultats seront transmis au Bureau de la JICA à Rabat dans un délai de sept semaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur Général

Hassan AMRANI

22, Avenue Omar Ibn Al Khattab - Agdal - BP : 6471, 10101 Rabat Instituts
Tél : (212.037) 77.60.13/66 - Fax : (212.037) 77.60.46 E-mail dagci@iam.net.ma

基本設計概要説明時の討議議事録

PROCES VERBAL

DE LA REUNION RELATIVE A LA PRESENTATION DU RAPPORT PRELIMINAIRE DE L'ETUDE DE CONCEPT DE BASE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UN VILLAGE DE PECHE A SIDI HSAINE AU ROYAUME DU MAROC

Faisant suite à la décision du Gouvernement du Japon de réaliser une étude du concept de base pour le projet de construction d'un village de pêche à Sidi Hsaine dans la province de Nador au Maroc (désigné ci-après le "Projet"), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après la "JICA") a réalisé ladite étude durant la période allant de Juin à Septembre 2002.

Afin de présenter au Ministère de la Pêche Maritime les résultats de l'étude de concept de base du projet et le consulter à ce sujet, la JICA a dépêché au Maroc du 21 au 26 Octobre 2002, une mission (désignée ci-après par la "mission") conduite par Mr Hiromichi MURAKAMI, Chef de la Division de la gestion des projets de la JICA.

La liste des membres des deux délégations figure en annexe 1.

Les résultats de la discussion du rapport préliminaire présenté par la mission sont mentionnés dans l'annexe 2 ci-jointe.

Les deux Parties se sont félicitées de l'atmosphère cordiale qui a régné durant leurs travaux ainsi que des progrès réalisés au cours de cette rencontre.

Fait à Rabat, le 24 Octobre 2002

Driss MESKI	**Hiromichi MURAKAMI**
Directeur de la Coopération et des Affaires Juridiques Ministère de la Pêche Maritime Royaume du MAROC	Chef de la Mission chargée de l'explication du rapport préliminaire de l'étude du concept de base JICA JAPON